

Les éleveurs caprins peuvent bénéficier d'aides

Ce plan se décline en deux actions :

- L'aide à la création d'ateliers caprins.
- L'aide au désenclavement.

Le Conseil Général du Gers propose aux éleveurs de chèvres de bénéficier des aides suivantes :

1. Aide à la création de troupeau

Objectif visé :

L'objectif de l'action est d'accompagner, **en première priorité**, les candidats à la création d'ateliers caprins, quel que soit le contexte : installation JA ou non JA, reprise d'exploitation, démarrage d'atelier caprin sur exploitation en place.

Bénéficiaires :

Les agriculteurs ayant un siège d'exploitation dans le département du Gers et ayant pour projet de créer un atelier caprin avec un minimum de 40 chèvres en fromager et de 80 chèvres en laitier. L'éleveur doit avoir atteint l'objectif minimum au bout des 2 premières années de la création.

Conditions d'accès :

- Déposer un dossier de demande d'aide à la Nouvelle Prime Caprine,
- Etre à jour de la dernière prophylaxie,
- Etre à jour de ses cotisations sociales et fiscales,
- Ne pas dépasser le plafond des "aides minimis" cumulées sur 3 ans.

Modalités d'intervention :

- 40 € par chèvre de moins de

4 ans ou par chevrette achetée,

- Un minimum de 20 bêtes par dossier avec un plafond de 300 chèvres par exploitant (transparence pour les GAEC).

2. Aide au désenclavement

Objectif visé :

Conforter, en deuxième priorité, les élevages caprins gersois en prenant en charge une partie des surcoûts liés aux frais de commercialisation.

Bénéficiaires :

Les éleveurs caprins ayant un siège d'exploitation dans le département du Gers, détenant au minimum 25 chèvres déclarées à l'Aide Caprine.

Conditions d'accès :

- Etre à jour en matière de prophylaxie,
- Etre à jour de ses cotisations sociales et fiscales,
- Ne pas dépasser le plafond des "aides minimis" cumulées sur 3 ans,
- Déposer un dossier de demande à l'Aide Caprine

Modalités d'intervention :

- 3 € maximum par chèvre déclarée à l'Aide Caprine avec un plafond annuel de 900 € par exploitation (transparence pour les GAEC),
- Cette aide peut être supprimée si l'enveloppe est déjà consommée,
- L'aide par chèvre sera recalculée

en fonction des fonds disponibles,

- Les dossiers inférieurs à 75 € ne sont pas éligibles.

Dates et conditions pour le dépôt des dossiers :

- ✓ Un dossier par an et par éleveur,
- ✓ Afin de ne pas ralentir les créations d'élevage et uniquement dans ce cas là, les dossiers peuvent être envoyés au fur et à mesure,
- ✓ Les autres dossiers seront regroupés et envoyés vers le 31 mars de l'année en cours,
- ✓ Pour les dossiers retardataires un rattrapage aura lieu fin septembre,
- ✓ Le calcul des aides et la validation des dossiers portant sur le désenclavement ne pourront avoir lieu qu'à la réception des derniers dossiers fin septembre.

Les dossiers sont envoyés complets au Syndicat Caprin du Gers, Maison de l'Agriculture, route Mirande, BP 70161, 32003 Auch Cedex, AVANT LE 30 JUILLET 2010, afin de les contrôler et de les transmettre au Conseil Général.

Les formulaires de demandes d'aides sont à votre disposition à la Maison de l'Elevage ou sur le site de la Chambre d'Agriculture du Gers :

www.gers-chambagri.com

Afin de vous aider dans votre démarche, le Syndicat Caprin et la Maison de l'Elevage sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 05.62.61.79.60.



www.reconquete-ovine.fr

Parce que la technique a plus que jamais un rôle essentiel en production ovine, l'ensemble de la filière se mobilise.

L'objectif principal est de mettre à disposition des éleveurs ovins les moyens techniques pour mieux s'adapter au contexte actuel.

Les établissements d'enseignement agricole et l'ensemble des organismes de la recherche et du développement sont réunis dans cette nouvelle action pilotée par la FNO et financée par le Ministère de l'Agriculture.

Initiée début 2009, ses ambitions majeures sont de proposer :

- une formation améliorée de la future génération d'éleveurs,
- une meilleure diffusion des acquis et des innovations techniques,
- un appui technique mieux

adapté aux nouveaux enjeux pour les éleveurs ovins.

L'adresse du site Internet : www.reconquete-ovine.fr

Les sujets que l'on peut traiter :

- l'actualité ovine et les événements à venir dans les régions,
- des articles sur les éleveurs de Midi-Pyrénées,
- des pages techniques, avec des documents à lire ou à télécharger : techniques troupeaux, des innovations sur les prairies, les couverts végétaux, les mélanges fermier...
- des outils à télécharger comme pour le calcul de rations.

Pour vous aider dans la navigation, un moteur de recherche sert à trouver une publication, un article, en tapant un mot clé par exemple "ration des brebis".